

Publié le 26/04/2024



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

Réf. : P164\_2024

Date : 23/04/2024

**OBJET : Réfection et mise en conformité de toitures : logement presbytère de La Haye d'Ectot, logement de La Poste de Saint-Sauveur-Le-Vicomte et gymnase de Saint-Vaast-La-Hougue**

### Exposé

En vue de réaliser la réfection et la mise en conformité des toitures du logement du Presbytère de La Haye d'Ectot, du logement de La Poste à Saint-Sauveur-Le-Vicomte et du gymnase de Saint-Vaast-La-Hougue, une procédure adaptée a été lancée le 07 novembre 2023, pour une opération comprenant 3 lots :

- Lot n°1 : couvertures logements, 50270 LA HAYE D'ECTOT, 50390 SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE
- Lot n°2 : couverture gymnase, 50550 SAINT-VAAST-LA-HOUGUE
- Lot n°3 : doublage, plafond, isolation, peinture, 50270 LA HAYE D'ECTOT, 50390 SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE

Le lot 1 a été attribué lors d'une précédente décision de président, n°P069\_2024.

Le lot 2 est déclaré sans suite pour motif d'intérêt général et fera l'objet d'une prochaine relance.

Le lot 3 n'a reçu aucune offre et a, par conséquent, été déclaré infructueux. Il a donc été proposé à la société AMC FOLLIOU de conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables, selon l'article R.2122-2 du Code de la Commande Publique. L'offre reçue correspond aux attentes exprimées par l'agglomération dans son cahier des charges.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n°DEL2024\_060 du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°7,

Vu le Code de la Commande Publique,

### Décide

- **De signer** le marché public de travaux pour la réfection et mise en conformité de toitures au logement du Presbytère de La Haye d'Ectot, logement de La Poste à Saint-Sauveur-Le-Vicomte et gymnase de Saint-Vaast-La-Hougue avec l'entreprise suivante :
  - Lot 3 - Doublage, Plafond, Isolation, 50270 LA HAYE D'ECTOT, 50390 SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE :  
Entreprise **AMC FOLLIOT** – 64 avenue Jean Monnet – BP 58 – 50700 VALOGNES, pour un montant global et forfaitaire de 30 583,04 € HT, soit 36 699,65 € TTC.
- **De dire** que la durée des travaux est de 6 semaines (hors durée de préparation de 1 mois) à compter de l'ordre de service,
- **De dire** que les crédits sont inscrits aux budgets principal et annexe,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**